



HENRI MAIRE ANNONCE LE LANCEMENT D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

Arbois, le 29 novembre 2010,

La société HENRI MAIRE annonce le lancement d'une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant maximum de 10.716.800 € par émission de 6.304.000 actions nouvelles, au prix de souscription unitaire de 1,70 €.

Les titulaires de DPS pourront souscrire à titre irréductible à raison de 8 actions nouvelles pour 1 action existante possédée, c'est-à-dire qu'1 DPS permettra de souscrire 8 actions nouvelles au prix de 1,70 € par action souscrite.

Cette augmentation de capital vise principalement à finaliser les opérations de désendettement financier de la Société annoncées en juillet 2010 et a fait l'objet d'un engagement de souscription (notamment par voie de compensation de créance) de la part de son principal actionnaire, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT, à concurrence de 75 % de son montant total.

La période de souscription commencera le 30 novembre 2010 pour se terminer le 7 décembre 2010. Le règlement / livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles interviendront le 21 décembre 2010.

Cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26 novembre 2010 sous le numéro 10-416.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais :

- au siège social de la société HENRI MAIRE, Château de Boichailles – 39600 ARBOIS et sur le site Internet de la Société (www.henri-maire.fr)
- sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org)